

Délégués des Ministres / Groupes de rapporteurs

GR-EXT

Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures

GR-EXT(2016)11

16 août 2016¹

**Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc
(2015-2017) – Rapport de suivi intérimaire**

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes et la Direction des Relations extérieures

Point pour examen par le GR-EXT lors de sa réunion du 6 septembre 2016

RESUME ANALYTIQUE

Le Comité des Ministres a adopté le Partenariat de voisinage pour la période 2015-2017 avec le Maroc à sa 1218^e réunion du 4 février 2015. Le Partenariat a été développé avec les autorités marocaines ; il vise à aider le Maroc dans le processus de réformes démocratiques en cours et à résoudre les problèmes en matière de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie. La coopération établie avec les autorités marocaines depuis 2012² a été consolidée et élargie avec, depuis 2015, une attention particulière portée aux questions des droits de l'homme.

Le Dialogue politique renforcé offre de vastes possibilités de dialogue entre le Conseil de l'Europe (CdE) et les autorités marocaines, allant des échanges à haut niveau sur des thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et des questions politiques d'intérêt commun, aux discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du CdE.

Dans la pratique, le Dialogue politique renforcé avec le Maroc s'est bien développé, notamment au niveau technique avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de ministères spécialisés. Le statut de « Partenaire pour la démocratie » de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), accordé au Parlement marocain en 2011, a également fourni un cadre utile au dialogue politique régulier. Le Maroc a confirmé son engagement de pleinement mettre en œuvre le Dialogue politique renforcé. Les efforts se concentrent actuellement sur un développement du dialogue politique à haut niveau. La participation d'experts marocains aux travaux des comités intergouvernementaux et groupes de travail concernés du CdE est une dimension sans doute moins visible de ce dialogue, mais elle n'en est pas moins très importante, car elle contribue à la participation institutionnelle du pays partenaire à l'Organisation et au développement d'un espace juridique commun.

Le Partenariat est, pour la plus grande part, financé par le programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe («Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée»). Il bénéficie également du soutien financier de plusieurs Etats membres, en particulier la Norvège, ainsi que l'Estonie, la France, l'Italie, Liechtenstein, Malte, Monaco et le Portugal. Les besoins pour la période 2015-2017 sont estimés à 6 250 000 EUR, dont 5 855 000 EUR sont actuellement assurés.

Le Maroc a bénéficié d'actions spécifiques par pays et d'actions régionales qui visent à soutenir le développement de cadres juridiques efficaces, à faciliter la création d'un espace juridique commun, à renforcer la capacité des institutions nationales, à améliorer la formation et à promouvoir les bonnes pratiques.

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

² Dans le précédent cadre de coopération, « Priorités de coopération avec le Maroc 2012-2014 ».

La coopération avec le Maroc peut être considérée comme positive en 2015 et pendant le premier semestre 2016. En 2015, l'adoption et l'application de toutes les lois organiques ordinaires prévues par la Constitution révisée de 2011 sont demeurées une priorité. Le CdE a renforcé son assistance afin de soutenir la préparation de lois et la mise en œuvre effective des lois déjà adoptées dans les domaines prioritaires: réforme du système judiciaire, lutte contre la corruption, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants par la création d'un mécanisme national de prévention au Maroc.

Le rôle de la Commission de Venise et d'autres institutions et instances du CdE, dont l'APCE et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), a été essentiel dans ce processus. Cependant, le processus d'élaboration de plusieurs lois organiques qui devraient être finalisées d'ici à la fin de la législature est encore en cours. Bien que la mise en œuvre effective des réformes engagées reste essentielle, l'aide du CdE et en particulier de la Commission de Venise n'a pas été demandée.

En ce qui concerne la consolidation d'un espace juridique commun, le Maroc a informé de son adhésion imminente à certaines conventions du CdE et confirmé son intention de devenir partie à d'autres. Aucune procédure d'adhésion n'a été finalisée au cours de la période examinée. Parallèlement, le CdE a contribué à la révision de la législation actuelle sur la protection des données sur la base de la Convention du CdE pertinente et a organisé une formation spécifique pour les groupes cibles en vue de mieux intégrer les dispositions de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité dans le droit marocain.

Le CdE a continué d'apporter son soutien au parlement marocain sur des questions liées à la réforme constitutionnelle et au renforcement de sa capacité à rapprocher sa législation nationale des normes européennes et internationales. Le CdE a également organisé des activités de formation sur la liberté d'expression et des médias à l'intention des journalistes.

Grâce aux récentes contributions volontaires, l'intervention du CdE au Maroc a été renforcée dans plusieurs domaines – la violence à l'égard des femmes, la violence à l'égard des enfants, les droits des femmes, les droits des enfants, la liberté d'expression et des médias et les Ecoles d'études politiques. Un programme conjoint UE/CdE portant sur l'indépendance et l'efficacité de la justice au Maroc a démarré début 2016 et devrait permettre d'avoir un impact tangible sur le système judiciaire en diffusant l'utilisation des outils de la CEPEJ auprès d'un grand nombre de juridictions marocaines.

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	4
2. PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS (ÉVALUATION DES RÉSULTATS)	5
3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION	6
4. FINANCEMENT ET PARTENAIRES	7
5. LEÇONS A TIRER	9
6. PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION	9
7. EXAMEN SECTORIEL	10
DROITS DE L'HOMME.....	10
ETAT DE DROIT.....	12
DEMOCRATIE.....	14
Annexe: Tableau financier	16

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS

APALD	Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
CCJE	Conseil Consultatif de Juges Européens
CCPE	Conseil Consultatif de Procureurs Européens
CDDH–DC	Comité Directeur pour les Droits de l'Homme- groupe de rédaction sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
CdE	Conseil de l'Europe
CDPC	Comité européen pour les problèmes criminels
CEDH	Convention européenne des Droits de l'Homme
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
CNDH	Conseil national des droits de l'homme
CNS	Centre Nord-Sud
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
CourEDH	Cour européenne des droits de l'homme
DUE	Délégation de l'Union européenne
FOMEJE	Forum Méditerranéen de la jeunesse
GEC	Commission pour l'égalité de genre
GR-EXT	Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures
ICPC	Instance Centrale de Prévention de la Corruption
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
INPPLC	Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption
JP	Programme conjoint UE/CdE
MedUni	Université méditerranéenne sur la jeunesse et la citoyenneté mondiale
MNP	Mécanisme national de prévention de la torture
NU	Nations Unies
ODGP	Bureau de la Direction générale des programmes
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONDA	Observatoire National des Drogues et des Addictions
ONG	Organisation non gouvernementale
Partenariat de Voisinage	Partenariat de Voisinage avec le Maroc 2015-2017
PC-CP	Conseil de coopération pénologique
PC-OC	Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal
Programme PATHS	Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée
Réseau MedNET	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions
SPS	Ecole d'études politiques
T-PD	Comité consultatif de la convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
UE	Union européenne

1. INTRODUCTION

Le Dialogue politique renforcé ouvre de **vastes possibilités de dialogue** entre le CdE et les autorités marocaines, allant des échanges à haut niveau sur des thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et des questions politiques d'intérêt commun, aux discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du CdE. La réussite de ce cadre de dialogue dépend en fin de compte de la volonté politique du CdE et du pays partenaire.

Concrètement, en ce qui concerne le dialogue politique à haut niveau, le Partenariat de voisinage dispose que « Le **Comité des Ministres** pourra inviter le ministre des Affaires étrangères du Maroc ou d'autres représentants de haut niveau du Gouvernement à assister à ses sessions; le **Secrétaire Général** du CdE et le ministre des Affaires étrangères du Maroc tiendront des consultations, au moins une fois par an, sur les questions inscrites à l'agenda bilatéral et les sujets d'intérêt commun »; et « des Ministres du Maroc pourront être invités à participer en tant qu'observateurs aux **Conférences de Ministres spécialisés** pertinentes au regard de la mise en œuvre du partenariat de voisinage, conformément aux termes de la Résolution CM/Res(2011)7. »

De plus, « les **Délégués des Ministres** pourront inviter des représentants des ministères et institutions marocains concernés à des consultations sur les questions ayant trait à la mise en œuvre du partenariat de voisinage » et « le **Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures** (GR-EXT) du Comité des Ministres aura des échanges de vues avec des représentants des ministères et institutions marocains concernés lors de l'examen de points pertinents sur la coopération avec le Maroc et le suivi de la mise en œuvre du Partenariat. Les autres groupes de rapporteurs pourront également tenir de tels échanges de vues ».

S'agissant des consultations menées à un niveau plus technique, le Partenariat de voisinage dispose que « Des représentants du Maroc pourront participer en tant qu'observateurs à certaines parties des réunions des **comités d'experts intergouvernementaux** concernés lors de l'examen de questions pertinentes au regard de la mise en œuvre du partenariat de voisinage. »

Enfin, le Maroc était invité à « désigner un **Représentant du Partenariat de voisinage** auprès du CdE, en tant que point de contact pour la mise en œuvre du Partenariat de voisinage. »

L'objectif principal de la coopération entre le Maroc et le CdE, conformément à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, est d'apporter une assistance au Maroc dans le processus de réformes démocratiques en cours, en l'aidant à relever les défis en matière de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie. Les objectifs identifiés en consultation avec les autorités marocaines dans le cadre du Partenariat de voisinage pour la période 2015-2017 sont notamment les suivants :

- consolider les résultats des « Priorités de coopération avec le Maroc 2012-2014 » et lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités des réformes nationales, conformément à l'approche fondée sur la demande ;
- faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et le Maroc, en encourageant les autorités marocaines à harmoniser la législation marocaine avec les normes européennes et internationales et à ratifier des conventions du CdE ouvertes aux Etats non membres, dans le respect des procédures décrites dans les conventions concernées ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre effective de nouvelles lois conformes aux normes internationales européennes et internationales ;
- soutenir la mise en place et le fonctionnement effectif d'institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance ;
- renforcer la présence du Maroc dans les structures du CdE dont il est déjà membre ou observateur (Commission de Venise, Commission européenne pour l'efficacité de la justice, Pharmacopée européenne, réseau MedNet du Groupe Pompidou, etc.) et encourager sa participation à d'autres structures du CdE.

En 2015 et au cours du premier semestre 2016, des activités ont été engagées pour contribuer à ces objectifs dans la continuité des Priorités de coopération de voisinage 2012-2014 et dans de nouveaux domaines tels que la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La coopération s'est également poursuivie dans le domaine de la liberté d'expression et des médias.

2. PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS (ÉVALUATION DES RÉSULTATS)

PARTIE I – DIALOGUE POLITIQUE RENFORCE

Conformément au point 4 du Dialogue politique renforcé, le Maroc a nommé, peu après l'adoption du Partenariat de voisinage, son Consul général à Strasbourg en qualité de **Représentant du Partenariat de voisinage** auprès du CdE, comme point de contact pour la mise en œuvre de ce Partenariat. Le Représentant du Partenariat de voisinage a joué un rôle important dans la mise en œuvre du Dialogue politique renforcé.

Le Dialogue politique renforcé avec le Maroc s'est particulièrement développé au **niveau technique** à Strasbourg et à Rabat, avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de ministères spécialisés. Le Maroc a participé à la **Conférence à haut niveau** des ministres de la Justice et des représentants de l'ordre judiciaire qui s'est tenue à Sofia les 21 et 22 avril 2016 dans le cadre de la Présidence bulgare du Comité des Ministres. Le statut de « **Partenaire pour la démocratie** » de l'APCE, accordé au Parlement du Maroc en 2011, a également offert un cadre utile pour mener un **dialogue politique régulier**. Par ailleurs, les autorités marocaines ont réaffirmé leur engagement pour le développement du Dialogue politique renforcé **à haut niveau**, et des pistes sont actuellement explorées. La visite du Secrétaire Général à New York en septembre 2016, à l'occasion de la session de l'Assemblée générale de l'ONU, pourrait offrir une telle occasion de dialogue politique à haut niveau. Un échange de vues pourrait également être organisé avec le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) à l'automne, pour faire suite à la fois au dialogue politique et à la coopération, après l'adoption du présent rapport intérimaire.

Au niveau technique, le Maroc a participé à plusieurs réunions de **comités d'experts intergouvernementaux et de groupes de travail** du CdE. Une liste de ces comités d'experts dans des domaines au cœur de l'espace juridique commun a été établie par le Secrétariat du CdE en consultation avec les autorités marocaines, et ces instances ont adapté leur mandat, lorsqu'il y avait lieu, pour tenir compte de la participation éventuelle de représentants marocains en qualité d'observateurs, comme le prévoit le Partenariat de voisinage. Les ministères spécialisés du Maroc ont réagi très rapidement et favorablement à ces opportunités. Des experts marocains ont notamment assisté à des réunions sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses (CDDH-DC), l'égalité de genre (GEC), la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), la qualité de la justice et la Convention de Lanzarote. Le ministère des Affaires étrangères s'est fait l'écho de l'intérêt des ministères spécialisés pour une telle coopération et, en mars 2016, le Maroc a désigné des experts pour assister aux prochaines réunions de la CEPEJ, de la coopération pénologique (PC-CP), des Conseils consultatifs de juges et de procureurs européens (CCJE et CCPE), du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du Comité de coopération dans le domaine pénal (PC-OC). La participation à ces comités d'experts est une dimension sans doute moins visible de ce dialogue, mais elle n'en est pas moins très importante, car elle contribue à la **participation institutionnelle** du pays partenaire à l'Organisation et au développement **d'un espace juridique commun**.

Le Maroc a confirmé son engagement en faveur du Dialogue politique renforcé à tous les niveaux. Actuellement, des efforts se poursuivent pour développer le dialogue politique à haut niveau afin qu'il soit le reflet de l'excellente qualité du dialogue et de la coopération techniques avec le CdE.

Pour finir, il convient de noter que le Maroc a rappelé **l'intérêt** qu'il portait au développement, au-delà de 2017, de **relations institutionnelles à plus long terme** avec le CdE.

PARTIE II – PRIORITES DE COOPERATION

Des progrès très significatifs ont été accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

- Dans le domaine de la traite des êtres humains, le CdE a, pendant deux ans, aidé les autorités à élaborer des lois nationales – soumises au parlement fin 2015 – conformes aux standards du CdE. En mai 2016 le Parlement marocain a adopté la loi n°27-14 sur la traite des êtres humains, qui contient de nombreuses dispositions de la convention du CdE.
- En 2015, la coopération dans le domaine de la violence à l'égard des enfants est allée bien au-delà des attentes initiales.
- En ce qui concerne la procédure de création d'un MNP au Maroc au sein du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), la coopération a été satisfaisante.

En 2015, les activités ont été relativement limitées dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes, faute de financement et au vu du ralentissement du processus de réformes. Eu égard à l'importance de ces questions et des développements attendus au Maroc, le CdE se félicite des contributions volontaires reçues fin 2015, qui lui permettront de renforcer son action dans ce domaine.

Des progrès ont été observés dans le domaine de la protection des données et de la contrefaçon de médicaments. La coopération a avancé à un bon rythme dans celui de l'abus et du trafic illicite des stupéfiants.

Dans le domaine de l'Etat de droit, les progrès ont été tangibles :

- Soutien de l'indépendance et de l'efficacité de la justice en vue d'aider les autorités marocaines à améliorer le fonctionnement des tribunaux au quotidien. Les autorités marocaines ont en outre pu se familiariser avec les outils de la CEPEJ et se les approprier.
- Dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le CdE a soutenu le cadre institutionnel et les capacités institutionnelles de la nouvelle autorité marocaine de lutte contre la corruption (Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption, INPPLC), et a réalisé plusieurs examens législatifs ainsi que des méthodes d'évaluation et notamment de risques.
- Dans la lutte contre la cybercriminalité, le Maroc a poursuivi activement ses efforts pour achever la réforme de sa législation en matière de cybercriminalité en vue de sa mise en conformité avec la convention de Budapest, à laquelle il souhaite adhérer (déjà approuvée par le parlement).

La coopération avec la Commission de Venise a été fructueuse : elle a continué de soutenir le processus de réforme constitutionnel et de fournir des activités de renforcement des capacités. Le Maroc a activement participé aux activités régionales organisées par la Commission de Venise (réunions des administrations électorales, etc.). Cependant, le processus d'élaboration de plusieurs lois organiques qui devraient être finalisées d'ici à la fin de la législature est encore en cours. Bien que la mise en œuvre effective des réformes engagées reste essentielle, l'aide du CdE et en particulier de la Commission de Venise n'a pas été demandée.

Concernant la liberté des médias et la liberté d'expression, le renforcement des capacités des journalistes a permis de progresser, mais la situation reste globalement préoccupante – malgré des développements positifs obtenus grâce aux réformes juridiques en cours. Les médias continuent de s'autocensurer et, de façon générale, les médias de la presse écrite et de la presse en ligne sont dans une situation économique difficile et peuvent être sujets aux pressions politiques.

Le secteur de la démocratie a bien progressé :

- L'action du CdE a contribué à renforcer la démocratie participative et les acteurs de la société civile remercient l'Ecole citoyenne des études politiques du Maroc et le Forum de Lisbonne organisé par le Centre Nord-Sud du CdE.
- La coopération dans le domaine de la coopération interparlementaire est satisfaisante. Une délégation du parlement marocain a assisté à toutes les sessions plénières de l'APCE en 2015 et en 2016, ainsi qu'aux manifestations régionales organisées par l'APCE. Le CdE a continué de soutenir le nouveau rôle constitutionnel du parlement.

Aucune activité n'a pu être mise en œuvre dans le domaine de la gouvernance démocratique au niveau local et régional, faute de financement. Des activités seront initiées au second semestre 2016.

Dans une perspective transversale, notamment en ce qui concerne la création d'un cadre juridique commun, le processus d'adhésion à plusieurs conventions du CdE est au stade final du processus de ratification à l'échelon national et le Maroc a manifesté l'intérêt d'adhérer à des conventions clés du CdE, comme la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants ou la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

Le suivi de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage relève de la responsabilité du Comité des Ministres du CdE et en particulier de son Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT). Ce dernier a été régulièrement tenu informé des progrès accomplis par le Secrétariat. Le présent document est un rapport de suivi intérimaire.

La mise en œuvre du Partenariat de voisinage donne lieu à des consultations régulières avec les autorités marocaines. Des consultations ont ainsi eu lieu en avril 2015 à Strasbourg et fin novembre/début décembre 2015 à Rabat, au niveau technique, entre le Secrétariat et les autorités locales. Ces échanges ont confirmé l'engagement du Maroc à coopérer avec le CdE.

Conformément à la pratique actuelle et aux engagements standards découlant des programmes conjoints avec l'UE, des comités directeurs réunissant régulièrement les autorités marocaines, le CdE et l'UE appuient, contrôlent et évaluent la mise en œuvre des projets soutenus par l'UE. Un événement régional de lancement du Programme Sud II a été organisé à Strasbourg en avril 2015 et la première réunion bilatérale du comité directeur s'est tenue à Rabat le 30 novembre 2015.

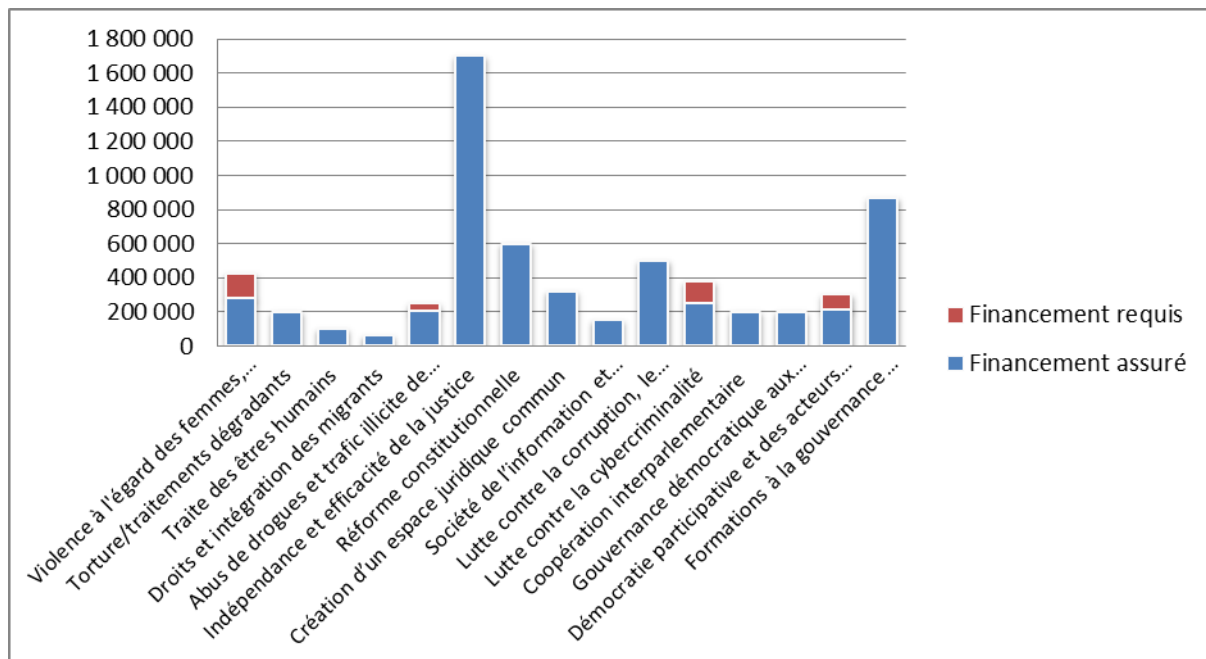
Les questions transversales ont également fait l'objet d'une grande attention, en particulier l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la planification des activités et dans leur mise en œuvre. La mise en œuvre des projets a également facilité, dans la mesure du possible, la participation de la société civile, et favorisé une mise en œuvre décentralisée des activités pour augmenter la visibilité du CdE en dehors de la capitale.

Le bureau du CdE à Rabat joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du Partenariat de voisinage en faisant le lien avec les autorités nationales, en mettant en œuvre des activités et en assurant la coordination des donateurs. Sa capacité opérationnelle devrait être renforcée par les nouveaux recrutements au cours du premier semestre 2016.

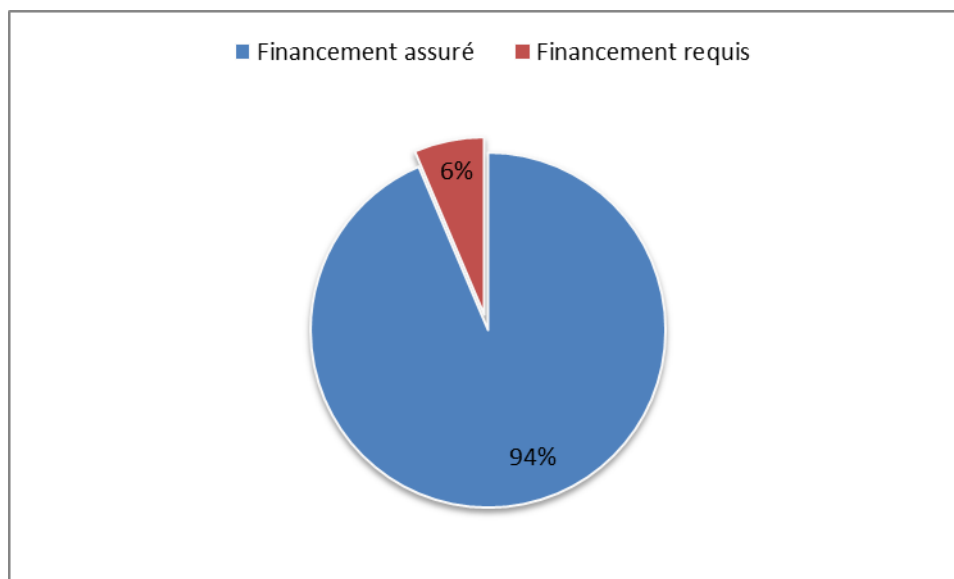
Le CdE travaille en liaison étroite avec tous les principaux acteurs internationaux présents sur place – délégation de l'UE à Rabat, agences des Nations Unies, IFES, etc. Des réunions de coordination thématiques avec les organisations internationales actives dans un domaine donné ont lieu régulièrement à Rabat, notamment sur la traite des êtres humains.

4. FINANCEMENT ET PARTENAIRES

Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du CdE, les efforts de levée de fonds, coordonnés par le Bureau de la Direction générale des Programmes (ODGP), ont porté sur le Partenariat de voisinage dans sa globalité. Le budget global du Partenariat de voisinage est estimé à 6 250 000 EUR. Un financement de plus de 5 855 000 EUR est assuré.



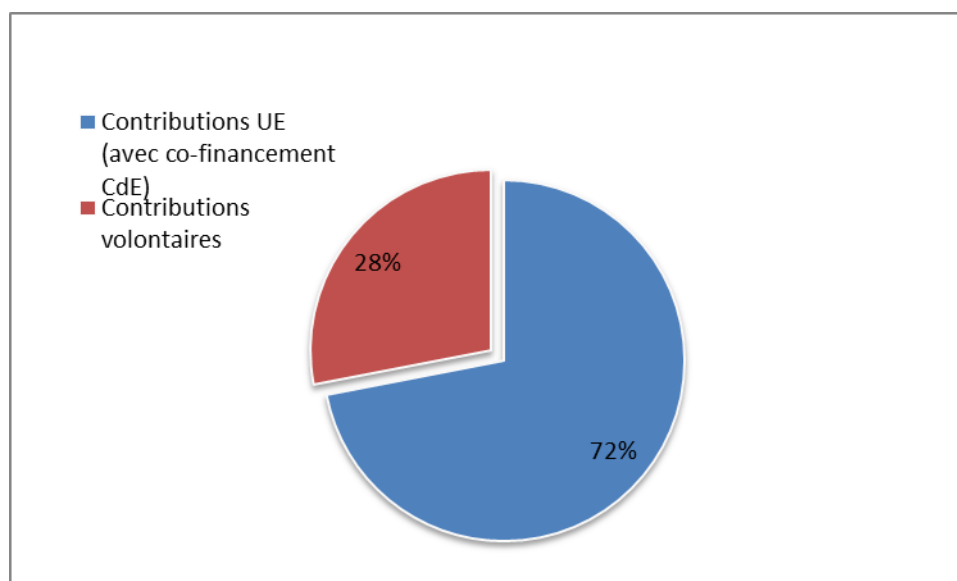
Graphique 1. Financement par secteur du Partenariat de voisinage, mars 2016



Graphique 2. Financement du Partenariat de voisinage, mars 2016

Une partie très significative des priorités de coopération est mise en œuvre dans le cadre du Programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée 2015-2017 » (Programme Sud II)³. Un programme conjoint par pays a en outre été signé entre le CdE et l'UE dans le domaine de la réforme de la justice.

Des contributions volontaires ont financé la mise en œuvre du Partenariat. La Norvège a soutenu plusieurs activités menées par la Commission de Venise pour accompagner les réformes démocratiques. La Norvège, la France et l'UE ont financé les activités des Ecoles d'études politiques. Un projet pilote dans le domaine de la liberté d'expression et des médias a été financé par une contribution volontaire du Liechtenstein. En décembre 2015, la Norvège a également versé une contribution non affectée qui a permis de soutenir de façon significative les Partenariats de voisinage avec le Maroc et la Tunisie. L'Italie a soutenu MedNet ; Malte et le Portugal ont financé des activités du Centre Nord-Sud, en particulier dans le domaine de l'autonomie des jeunes et des femmes ; Monaco et l'Estonie ont contribué au financement d'activités dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes et des enfants.



Graphique 3. Sources de financement du Partenariat de voisinage, mars 2016

Le tableau financier des besoins et du financement assuré figure à l'annexe.

³ En grande partie financé par l'Union européenne (95 %) et cofinancé (5 %) et mis en œuvre par le CdE.

5. LEÇONS A TIRER

Synthèse des principales leçons à tirer de la mise en œuvre du Partenariat :

- L'excellente qualité du **dialogue** au niveau technique est allée de pair avec un dialogue politique régulier dans le cadre du « statut de Partenaire pour la démocratie ». Il conviendrait d'y associer un dialogue régulier à haut niveau au plan intergouvernemental. Des efforts en ce sens sont en cours.
- Les résultats déjà obtenus ont été facilités par la présence du **Représentant du Partenariat de voisinage à Strasbourg** et celle d'un **Bureau du CdE à Rabat**, ce qui est propice tant pour la coopération que pour le Dialogue politique renforcé.
- Le CdE a confirmé sa capacité à répondre à l'intérêt des ministères spécialisés et à offrir son expertise par l'intermédiaire de ses **comités d'experts intergouvernementaux**. A ce sujet, la participation d'experts marocains à ces organes est une caractéristique importante du dialogue et devrait être encouragée. Elle contribue à l'intégration institutionnelle du partenaire dans les réseaux pertinents et au développement d'un espace juridique commun.
- Sur la base de son engagement en faveur d'une pleine mise en œuvre du Partenariat, le Maroc a déjà indiqué son **intérêt pour des relations institutionnelles à plus long terme** avec le CdE au-delà de 2017.
- Le fait que la présence du Conseil de l'Europe soit bien établie et qu'elle repose sur des partenariats avec le gouvernement et la société civile, lui permet d'être flexible et de s'adapter.
- Le dialogue politique avec les autorités favorise la poursuite de la coopération.
- La politique du CdE à l'égard de ses régions voisines reposant sur une approche fondée sur la demande, il est important que le cadre de coopération reste flexible. A cet égard, les contributions volontaires non affectées sont les bienvenues, car elles permettent de s'adapter aux besoins et aux dynamiques des processus de réforme. Elles seront plus que jamais nécessaires pour minimiser l'impact d'un ralentissement des activités dans certains domaines à l'approche des élections législatives (octobre 2016). Une crise politique imprévue comme celle provoquée par la publication du rapport du CNDH sur les droits des femmes peut avoir des incidences négatives sur le rythme de mise en œuvre⁴. La flexibilité des méthodes de travail et l'adaptation du rythme des interventions sont nécessaires pour pallier le ralentissement de certaines activités de coopération.
- La coordination avec d'autres acteurs internationaux est cruciale au quotidien et apparaît fondamentale pour obtenir des résultats tangibles. Cependant, il convient de noter que cela peut entraîner des retards de mise en œuvre.
- Les capacités des partenaires nationaux à absorber les réformes doivent être suffisantes.
- L'approche de l'assistance technique fondée sur les droits de l'homme appliquée par le CdE est un complément important des programmes internationaux d'aide au Maroc déjà existants.
- Le CdE pourrait assurer le lien entre les différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

6. PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Grâce aux récentes contributions de quatre pays (Norvège, Monaco, Estonie et France), le CdE renforcera son intervention dans plusieurs domaines en 2016 et en 2017, en particulier : la violence à l'égard des femmes et des enfants, les droits des enfants, les droits des femmes, la liberté d'expression et des médias, ainsi que les Ecoles d'études politiques. Au cours de la seconde moitié de l'année 2016, des activités seront lancées dans des domaines où, faute de financement, rien n'a pu être fait jusqu'à présent, notamment dans celui du renforcement de la gouvernance au niveau local et régional.

Le Maroc a en outre exprimé son intérêt pour le réseau des Cités interculturelles et en particulier pour les activités liées à l'intégration des migrants qui ont démarré dans plusieurs villes marocaines en 2016. Les activités seront réalisées en grande partie dans le cadre du Programme Sud II.

Un programme conjoint UE/CdE portant sur l'indépendance et l'efficacité de la justice a été signé fin décembre 2015. Il devrait permettre d'avoir un impact concret sur le système judiciaire en diffusant l'utilisation des outils de la CEPEJ auprès d'un grand nombre de juridictions marocaines. Cependant, l'évènement de lancement du programme conjoint n'a pas pu avoir lieu à cause des développements récents dans les relations entre le Maroc et l'UE liés à l'annulation par Cour Européenne de Justice de l'accord commercial entre le Maroc et l'UE.

⁴ Fin 2015, la coopération avec le CNDH a marqué le pas, notamment la mise en œuvre du mécanisme MNP, qui sera créé au sein du CNDH.

Début 2016, une ONG marocaine (FOMEJE) a été identifiée comme partenaire pour développer la Campagne contre le discours de haine au Maroc, qui a été lancée officiellement le 3 juin 2016 et qui constitue un nouveau domaine d'intervention du CdE. Ce domaine n'était pas prévu dans le Partenariat du voisinage, mais il répond aux besoins formulés récemment par les autorités marocaines.

7. EXAMEN SECTORIEL

DROITS DE L'HOMME

L'aide apportée par le CdE pour créer un MNP au Maroc a permis, depuis 2015, d'élargir les activités en la matière à de nouveaux domaines, dont la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La coopération a été développée dans le domaine de la violence à l'égard des enfants et a avancé à un bon rythme dans celui de la traite des êtres humains. La coopération dans divers domaines avait pour but de rapprocher le cadre juridique marocain des normes européennes, ce qui facilitera la création d'un cadre juridique commun via l'adhésion du Maroc aux conventions pertinentes du Conseil de l'Europe, ainsi que l'établissement de nouvelles institutions.

1.1. Egalité entre les femmes et les hommes

Les projets de loi portant création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD) et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes – commentés par le CdE – ont été présentés au parlement fin 2015. Dans l'attente de la procédure devant le parlement, le CdE a mené des activités ciblées de sensibilisation et de renforcement des capacités (sur différentes thématiques correspondantes comme l'éducation, la technologie et l'égalité femmes- hommes ; les femmes dans l'entreprise ; l'accès des femmes à la justice) pendant la période examinée. La coopération future et sa portée dépendent largement des développements législatifs au Maroc.

1.2. Lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le CdE a soutenu la création de l'Observatoire national de la violence à l'égard des femmes en organisant notamment des visites d'étude dans des organes européens similaires, qui ont permis de discuter de la structure de l'Observatoire, de ses pouvoirs, de son fonctionnement, de ses relations et de sa coordination avec d'autres organisations publiques et privées. Elles ont également été l'occasion d'établir des échanges formels et informels avec d'autres organisations européennes qui garantiront une meilleure coordination de part et d'autre de la Méditerranée. L'Observatoire a officiellement été inauguré en février 2015. Parallèlement, le Maroc a réitéré son intérêt d'adhérer à la Convention d'Istanbul.

1.3. Promotion des droits des enfants et protection des enfants contre la violence

Dans ce domaine, plusieurs activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont renforcé de manière significative la coopération avec les autorités marocaines depuis 2015 : séminaire sur la Convention de Lanzarote comme instrument de lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet ; conférence internationale sur la médiation familiale et la participation régulière aux réunions du Comité Lanzarote.

Grâce à des contributions volontaires, la coopération entre le CdE et le Maroc a été renforcée en 2016, notamment dans le cadre du programme national de mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la protection de l'enfance au Maroc en 2016-2020, lancée le 29 mars dernier. Les grands axes de la coopération pour 2016-2017 portent sur la participation de l'enfant, sur les enfants et Internet, sur le renforcement des capacités et la sensibilisation à la Convention de Lanzarote dans l'administration publique et sur le renforcement des capacités des ONG pour qu'elles jouent un rôle actif dans le processus de mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la protection de l'enfance.

Suite à l'adoption par le parlement, les autorités marocaines ont informé de leur intention de soumettre prochainement les instruments pour l'adhésion à plusieurs conventions, dont ceux sur les droits des enfants.

1.4. Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

En 2015, le CdE a contribué à plusieurs séminaires organisés par le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) – qui abrite le mécanisme national de prévention (MNP) contre la torture en vertu de l'actuel projet de loi – en vue d'engager une réflexion sur le statut, le fonctionnement et la structure du futur MNP marocain et de régler concrètement les aspects institutionnels, administratifs et opérationnels de sa mise en œuvre. En 2016, les besoins ont été évalués en coopération avec l'Association pour la Prévention de la Torture (APT, Genève) afin d'élaborer un programme de formation globale à l'intention des membres du MNP et de son personnel. Le programme de formation a été présenté au CNDH en avril 2016 qui l'a approuvé. La première activité de formation a eu lieu et l'ensemble de la formation sera déployée courant 2016 et 2017.

1.5. Lutte contre la traite des êtres humains

Le CdE a soutenu le projet de loi sur la traite des êtres humains ; il est conforme aux standards du CdE en la matière et a été soumis au parlement fin 2015. La loi contenant de nombreuses dispositions de la convention du CdE a été adoptée en mai 2016. Avant l'adoption de la loi, une session spéciale sur la Convention du CdE a été organisée dans le cadre d'un séminaire consacré à la présentation de plusieurs conventions du CdE (cf. 2.3). Le contexte national et la sensibilisation aux normes internationales ont été une nouvelle fois examinés à cette occasion. Des activités d'introduction au renforcement des capacités seront mises en œuvre à l'intention des acteurs engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains ; l'accent sera mis sur l'aide aux victimes.

La récente adoption de la Loi n°27-14 sur la traite des êtres humains constitue une excellente base pour la future coopération.

1.6. Droits et intégration des migrants

Le pays étant devenu un pays de destination pour les migrants, il est confronté à une série de problèmes sociaux et juridiques que connaissent bien les pays d'immigration, mais qui sont inédits au Maroc. Malgré les efforts de l'administration publique et des ONG, les indicateurs montrent un faible taux d'intégration dans les domaines du logement, de l'accès au marché de l'emploi, aux services de santé, à l'éducation et à l'enseignement. Le CdE collabore désormais avec le Maroc au niveau local par le biais de l'approche des Cités interculturelles, qui peut aider le Maroc à acquérir un savoir-faire politique et à répondre aux perceptions par la population des migrants et de la diversité en général. Plusieurs villes – Tanger, Agadir, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Chefchaouen, Tétouan, Kenitra, Martil et Larache – se sont réunies en début d'année et ont fait savoir qu'elles souhaiteraient créer un réseau national des Cités interculturelles au Maroc et participer aux activités du réseau européen. Tanger a été choisie pour coordonner le réseau national. Dans les mois à venir, toutes les villes complèteront le questionnaire de l'Index des Cités interculturelles (un outil d'autoévaluation et de comparaison des performances, composé de onze indicateurs) et élaboreront un plan d'action et des domaines prioritaires communs pour le réseau. Parallèlement, Tanger accueillera une première visite d'experts afin d'examiner le programme avec des acteurs clés et de recueillir des informations détaillées sur le contexte de la ville, l'objectif étant de préparer un premier réexamen de la gouvernance et des politiques municipales sous l'angle de l'interculturalité.

En 2015, des représentants marocains ont participé à deux conférences régionales sur le thème des migrations organisées par l'APCE : « Dialogue Nord/Sud sur les questions de migration » (en coopération avec le Centre Nord-Sud et le parlement portugais) et « Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe ».

1.7. Protection des données

En 2015, le CdE a préparé, à la demande de l'Autorité de surveillance de la protection des données, un examen juridique des propositions de modifications de la loi sur la protection des données et de leur conformité avec la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et avec les propositions de modernisation de la Convention. Le CdE est prêt à fournir de nouvelles orientations concernant la révision du cadre juridique. Le Conseil de l'Europe attend avec intérêt l'adhésion du Maroc à ladite Convention, en particulier à l'occasion de l'accueil à Marrakech de la Conférence internationale annuelle des autorités chargées de la protection des données, en octobre 2016.

1.8. Abus de drogues et trafic illicite de stupéfiants

En 2015 des professionnels médicaux marocains qui viennent en aide aux toxicomanes ont continué à être formés à un rythme de 35 par an. L'Observatoire National des Drogues et des Addictions (ONDA) a publié son premier rapport national avec le soutien de MedNet et du CdE.

Le Maroc a participé activement aux activités régionales qui permettent de renforcer l'échange d'expériences entre les représentants concernés des deux côtés de la Méditerranée. Le rapport régional MedSPAD intitulé « La prévalence de la consommation d'alcool, de tabac et de drogues chez les adolescents : premier aperçu de la situation dans la région méditerranéenne » et qui porte sur neuf pays (Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Liban, Maroc et Tunisie) a été produit par le comité MedSPAD, dans le cadre du programme de travail 2015 de MedNET, avec le soutien du Conseil de l'Europe.

1.9. Lutte contre la contrefaçon de produits médicaux

Le Maroc a participé, avec la Tunisie, l'Algérie et Israël, à la 4^e Conférence régionale relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MÉDICRIME), qui a eu lieu les 10 et 11 novembre 2016 à Larnaca, Chypre. Cet événement a permis de sensibiliser les participants et d'examiner les bénéfices apportés et les problèmes posés par la ratification de la Convention MÉDICRIME. En juin 2016, le Maroc a été également invité à participer à la table ronde régionale MEDICRIME à Tbilissi, et qui a eu pour objectif à la fois à consolider les points de contact uniques -structure prévue dans la Convention MÉDICRIME- et à aligner la méthodologie de travail des autorités judiciaires et répressives. Le 7 avril 2016, le Maroc a adopté un projet de loi (projet de loi 16-16) sur la ratification de la Convention MÉDICRIME. Présenté par le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, le projet de loi 16-16 s'inscrit dans le cadre de l'adhésion du Maroc aux conventions du CdE ouvertes aux Etats non-membres, dans le cadre du Programme Sud, programme conjoint de l'UE et du CdE.

ETAT DE DROIT

En 2015, la coopération a été renforcée principalement dans les domaines suivants : soutien de l'efficacité de la justice – qui bénéficie depuis 2016 d'un nouveau Programme conjoint UE/CdE (à être mis en œuvre), soutien du processus de réforme constitutionnelle et de l'élaboration d'une nouvelle législation, lutte contre la corruption et lutte contre la cybercriminalité. La coopération s'est poursuivie dans le domaine de la liberté d'expression et des médias. Au cours de la période examinée, la coopération a été renforcée dans divers domaines afin de rapprocher le cadre juridique marocain des normes européennes, et ce faisant, faciliter la création d'un cadre juridique commun par le biais de l'adhésion du Maroc aux conventions pertinentes du CdE.

2.1. Indépendance et efficacité de la justice

En 2015, la couverture géographique des tribunaux référents a été étendue et leur nombre a été porté de trois à quatorze. Des décideurs politiques et des tribunaux pilotes ont continué de bénéficier d'une aide pour améliorer l'efficacité et la qualité des services de justice délivrés aux usagers. Quatre juridictions (tribunal administratif et cour d'appel de Rabat, tribunal de commerce de Casablanca et cour d'appel de Fès) ont notamment bénéficié des programmes de formation des tribunaux de la CEPEJ afin d'améliorer la gestion du temps judiciaire et la qualité de la justice, qui reposent sur une analyse de la performance de chaque tribunal et la mise en œuvre de recommandations formulées par les experts de la CEPEJ. Le ministère de la Justice a en outre pu se familiariser avec les outils de la CEPEJ et se les approprier ; ils ont été intégrés dans son système de gestion des affaires et dans les tableaux de bord qui permettent de suivre l'activité judiciaire, avec l'aide des experts de la CEPEJ.

La signature récente du programme conjoint par pays « Soutien de la réforme du secteur de la justice – améliorer le fonctionnement de la justice au Maroc grâce aux outils de la CEPEJ » devrait permettre à renforcer davantage la coopération dans ce domaine. Cependant, la mise en œuvre du programme conjoint fait face à des défis à cause des développements récents dans les relations entre le Maroc et l'UE liés à l'annulation par Cour Européenne de Justice de l'accord commercial entre le Maroc et l'UE.

2.2. Soutenir la réforme constitutionnelle, l'élaboration de nouvelles législations, la création et le fonctionnement efficace de nouvelles instances de gouvernance

La Commission de Venise a continué de soutenir les autorités marocaines dans le cadre de la réforme constitutionnelle, en particulier en vue de l'adoption d'une loi organique sur les demandes individuelles auprès de la Cour constitutionnelle. Malgré les retards du processus d'élaboration de la loi et les difficultés juridiques rencontrées, les autorités marocaines ont fortement apprécié la contribution de la Commission de Venise. A ce jour cependant, les autorités n'ont pas sollicité l'aide de la Commission de Venise pour élaborer les nombreuses lois organiques qui doivent être finalisées d'ici à la fin de la législature.

S'agissant de la création et du fonctionnement efficace des nouvelles instances de gouvernance, la Commission de Venise a poursuivi ses activités de renforcement des capacités institutionnelles. Elle a notamment contribué au renforcement des capacités du personnel de l'institution du médiateur, y compris dans les bureaux régionaux, au moyen de sessions de formation. Chaque session a été suivie par 20 à 25 personnes qui ont pu se familiariser avec les bonnes pratiques identifiées. La Commission de Venise a mis en place, en coopération avec le ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration du Maroc, une série de séminaires régionaux de « renforcement des capacités juridiques » sur des thèmes liés à la bonne gouvernance, à l'Etat de droit et aux droits fondamentaux, à l'intention des hauts fonctionnaires de la région MENA (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Autorité nationale palestinienne et Tunisie). La Commission de Venise a contribué au premier module de formation du programme PATHS (Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée) sur « la justice constitutionnelle, la justice de transition et le processus législatif ».

2.3. Création d'un espace juridique commun

Le Maroc a adhéré à plusieurs Conventions du CdE⁵ et en a signé d'autres⁶. La procédure d'adhésion à plusieurs Conventions du Conseil de l'Europe est en cours. En 2015, les autorités ont informé de l'adhésion imminente du Maroc à la Convention sur la cybercriminalité et à son Protocole, ainsi qu'à d'autres conventions, en particulier dans le domaine de la protection des données à caractère personnel et des droits des enfants. Le Maroc a également réaffirmé son grand intérêt pour les conventions de lutte contre la corruption, contre la torture, contre la violence à l'égard des femmes et contre le terrorisme.

En 2015, une procédure structurée a été mise en place pour faciliter les procédures d'adhésion et un groupe de travail sur les conventions du Conseil de l'Europe entre le CdE et le Maroc a été constitué dans ce cadre. Des séminaires sur des conventions essentielles ont été organisés tout au long de l'année (cf. l'examen par sous-secteur pour plus d'information) et un Compendium des Conventions clés en arabe et en français a été publié et officiellement lancé à Rabat, lors d'un séminaire auquel assistaient des représentants majeurs d'entités publiques et privées. Ce compendium est le résultat direct de travaux conjoints entre le CdE et la délégation interministérielle marocaine des droits de l'homme ; il est appelé à devenir un outil important pour renforcer la connaissance et la compréhension des normes européennes en matière de droits de l'homme dans la région du Sud de la Méditerranée.

Les représentants marocains ont en outre participé à différents comités conventionnels du CdE dans le but de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'expérience, de promouvoir la création de la constitution de réseaux, et de renforcer leur savoir et leur expertise (réunions du Comité de Lanzarote et de la Commission de l'égalité de genre (GEC), Comité consultatif de la Convention pour la protection des données (T-PD), Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)). La coopération au niveau intergouvernemental entre les pays des deux côtés de la Méditerranée en a été renforcée et les représentants marocains ont pu pleinement participer au processus du dialogue intergouvernemental et travailler avec leurs homologues européens.

Le Maroc a participé à des événements régionaux, dont la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le trafic d'organes humains organisée à l'occasion de l'ouverture à la signature de la nouvelle Convention du CdE, aux côtés de représentants tunisiens, jordaniens, algériens et israéliens, et la 4^e Conférence sur « La contrefaçon des produits médicaux et infractions similaires : comment protéger la santé publique et combattre cette criminalité au niveau mondial ? ».

Une deuxième réunion du groupe de travail sur les conventions du Conseil de l'Europe entre le CdE et le Maroc doit avoir lieu au cours du second semestre 2016.

⁵ Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STCE n°62), Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 66), Protocole additionnel à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 97), Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STCE n° 104), Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STCE n°120), Convention contre le dopage (STE n° 135).

⁶ Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n° 127), Protocole d'amendement à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n° 208), Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211).

2.4. Société de l'information et gouvernance de l'Internet, liberté d'expression, indépendance des médias

Le CdE a entrepris des efforts pour promouvoir la liberté d'expression et des médias au Maroc. L'organisation de deux séminaires en septembre et décembre 2015, le partage d'informations sur la jurisprudence de la CourEDH, les déclarations du CdE, les recommandations, les lignes directrices et d'autres initiatives du CdE ont permis de faire mieux connaître les principes qui gouvernent l'exercice du droit à la liberté d'expression, les droits et les responsabilités des journalistes offline et on line, et de sensibiliser les journalistes (notamment les principaux représentants du Syndicat national de la presse marocaine et des journalistes intéressés) à ces questions. Les besoins de nouvelles activités de renforcement des capacités pour les journalistes et les professionnels des médias ont ainsi pu être identifiés au cours du processus. A cet égard, un séminaire sur la liberté de la presse et l'éthique des médias, organisé à la Maison de la presse de Tanger en mars 2016, a réuni plus de 40 journalistes et étudiants en journalisme du nord du Maroc. Une activité de formation de suivi sera développée avec la Maison de la presse de Tanger.

2.5. Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme

Le CdE a accompagné le processus de transition de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), notamment en termes d'organisation de la nouvelle instance qui sera dotée d'un statut constitutionnel. Suite à l'élargissement du mandat de l'ICPC pour inclure les enquêtes administratives anticorruption, le CdE a apporté son soutien pour élaborer un manuel de procédures, qui contient une présentation étape par étape et une check-list de la procédure d'enquête. Le CdE a procédé à l'examen législatif de la législation marocaine sur les donneurs d'alerte à travers le prisme des normes européennes qui seront prises en compte pour élaborer un plan d'action à l'intention des autorités marocaines dans le domaine de la réforme de la protection des donneurs d'alerte.

Le CdE a organisé un atelier sur les techniques de formation en vue de renforcer les capacités des agents nommés pour dispenser des formations sur la lutte contre la corruption. Le CdE a élaboré une boîte à outils très complète destinée à contrer les risques de corruption lors de la passation des marchés publics au Maroc, et a livré une méthodologie sur l'étanchéité à la corruption de la législation. Les capacités de mise en réseau au niveau international des autorités marocaines ont été renforcées par des visites d'étude et des échanges de bonnes pratiques avec des institutions homologues de lutte contre la corruption en Slovaquie et Lettonie. Les capacités des inspecteurs marocains et des auditeurs du secteur public pour mener des enquêtes administratives anti-corruption ont été améliorées grâce à une formation régionale impliquant leurs homologues tunisiens et jordaniens.

2.6. Lutte contre la cybercriminalité

Le Maroc a harmonisé sa législation avec la Convention de Budapest avec le soutien du CdE, en prévision de l'adoption imminente de ladite convention (déjà approuvée par le parlement). Les autorités marocaines ont manifesté leur engagement dans le processus en demandant une formation judiciaire initiale pour les conseillers juridiques du secrétariat général du gouvernement, qui a été délivrée par le CdE. Un groupe de magistrats et d'unités spéciales de la police a suivi une formation judiciaire sur la cybercriminalité et la preuve électronique (niveau avancé). La session de formation pour les premiers intervenants et l'atelier sur les stratégies de formation ont été suivis par 20 agents de la Gendarmerie en avril 2016 et ont été un succès.

DEMOCRATIE

En 2015 et pendant le premier semestre 2016, la coopération sur la démocratie a surtout été axée sur le renforcement des capacités des représentants du gouvernement et de la société civile impliqués dans les processus de réformes démocratiques. Elle a notamment eu lieu dans le cadre d'activités de l'Ecole citoyenne des études politiques, du Centre Nord-Sud et à l'occasion du lancement du Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (Programme PATHS). La coopération interparlementaire s'est poursuivie à un rythme soutenu.

3.1. Coopération interparlementaire

En 2015, l'APCE a organisé trois conférences régionales à l'intention des membres et des personnels des parlements marocain, jordanien, libanais et algérien, ainsi que du Conseil national palestinien. Le but était de renforcer les capacités dans le contexte de la réforme constitutionnelle en cours ou à venir, et certains partenaires ont laissé entrevoir la perspective d'une ratification de plusieurs conventions essentielles du CdE. De la même manière, les parlementaires et leur personnel ont renforcé leurs capacités à rapprocher la législation nationale en matière de migration, de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie des normes européennes et internationales. L'organisation de la Conférence régionale commune a renforcé la communication interinstitutionnelle et la coopération sud-sud.

La coopération interparlementaire et le dialogue avec le Maroc, en particulier, ont donné de bons résultats. Les députés marocains se sont engagés à « encourager les autorités compétentes à adhérer aux conventions et accords partiels pertinents du Conseil de l'Europe pouvant être signés et ratifiés par des Etats non membres » comme on peut le lire dans la Résolution 2061 (2015) de l'APCE de juin 2015 sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc.

3.2. Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional

Faute de financement, aucune action n'a été menée durant la période examinée. Des actions devraient être lancées courant 2016.

3.3. Renforcement de la démocratie participative et des acteurs de la société civile

Le Centre Nord-Sud et les représentants marocains ont organisé des activités régionales pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et l'autonomie des femmes, et aider les organisations de jeunes et les militants à devenir des acteurs à part entière de la gouvernance dans le sud de la Méditerranée. L'Université méditerranéenne de la jeunesse et la citoyenneté mondiale (MedUni) a été établie comme un espace où les jeunes et les organisations de jeunes du monde entier peuvent se retrouver, débattre, apprendre et coopérer sur les questions de politique de jeunesse. Le Centre Nord-Sud a dispensé une formation sur la participation des jeunes femmes aux processus démocratiques et 198 femmes ont participé aux cours en ligne sur l'éducation à la citoyenneté mondiale. Des représentants marocains ont en outre participé au Forum 2015 de Lisbonne consacré aux réponses démocratiques et au cadre juridique pour lutter contre la radicalisation.

3.4. Formations à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme

En 2015, l'Ecole citoyenne des études politiques du Maroc a formé 34 jeunes responsables démocratiques venus de différents horizons sociaux et de différentes régions du Maroc. Ils ont analysé les défis du processus de décentralisation et du développement régional au Maroc. Des modules spécifiques de formation ont contribué à renforcer le leadership des participants et leurs compétences en gestion publique. Le cycle de formation 2016 a démarré. L'école a envoyé des représentants à différentes manifestations d'échange par les pairs organisées par le réseau des SPS, notamment à l'Académie d'été pour le renforcement de la démocratie à travers la diplomatie culturelle tenue à la SPS de Bulgarie, à la 2^e Conférence internationale des anciens élèves SPS, au Forum mondial de la démocratie, au 3^e séminaire régional organisé par l'Ecole des études politiques tunisienne (et celle du Maroc) et à la table ronde avec la société civile organisée par la SPS de Turquie et la Fondation Mercator (Allemagne). Ces manifestations ont permis aux jeunes responsables d'examiner les moyens de renforcer la coopération sur la gouvernance démocratique dans un contexte fortement marqué par la montée du terrorisme et de l'instabilité politique au sud de la Méditerranée et en Europe.

Le Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (Programme PATHS) a été lancé en 2015. Le projet régional vise à fournir un cadre de formation structuré et global, fondé sur la demande et adapté aux besoins des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Des représentants de plusieurs pays (Algérie, Egypte, Liban, Jordanie, Maroc et Tunisie) ont assisté aux deux premiers modules intitulés « Justice constitutionnelle, justice transitionnelle et processus législatif » et « Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et aux autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Annexe: Tableau financier

Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017	Besoins estimés	Financement UE	Contributions volontaires*	A financer
DROITS DE L'HOMME				
Egalité entre les femmes et les hommes	100 000		25 000	75 000
Lutte contre la violence envers les femmes + Promotion des droits des enfants et protection des enfants contre la violence	325 000	**	255 000	70 000
Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	200 000	200 000		0
Lutte contre la traite des êtres humains	100 000	100 000		0
Droits et intégration des migrants	60 000	60 000		0
Protection des données	**	**		**
Abus de drogues et trafic illicite de stupéfiants	250 000 ***	150 000	55 000	45 000
Lutte contre la contrefaçon des produits médicaux	**	**		**
Sous-total Droits de l'homme	1 035 000	510 000	335 000	190 000
ÉTAT DE DROIT				
Indépendance et efficacité de la justice	1 700 000	1 700 000		0
Soutenir la réforme constitutionnelle, l'élaboration de nouvelles législations, la création et le fonctionnement efficace de nouvelles instances de gouvernance	600 000	400 000	200 000	0
Création d'un espace juridique commun	320 000	250 000	70 000	0
Société de l'information et gouvernance de l'internet; liberté d'expression, indépendance des médias	150 000		150 000	0
Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le terrorisme	500 000	500 000		0
Lutte contre la cybercriminalité	375 000	250 000 + **		125 000
Sous-total État de droit	3 645 000	3 100 000	420 000	125 000
DEMOCRATIE				
Coopération interparlementaire	200 000 ***	200 000		0
Gouvernance démocratique au niveau local et régional	200 000		200 000	0
Renforcement de la démocratie participative et des acteurs de la société civile (y inclus le Centre Nord-Sud)	300 000 *****	150 000	70 000	80 000
Formations à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme (Ecoles d'Etudes Politiques)	870 000 ***	250 000	620 000	0
Sous-total Démocratie	1 570 000	600 000	890 000	80 000
TOTAL	6 250 000	4 210 000	1 645 000	395 000

* Donateurs: Norvège, Estonie, France, Italie, Liechtenstein, Malte, Monaco, Portugal

**sous "création d'un espace juridique commun"

*** y compris activités régionales